



Gatineau, le 11 janvier 2019

À l'attention des parents des enfants présents dans les services de garde des écoles de la Commission scolaire

Objet : Augmentation du tarif du service de garde au 1^{er} janvier 2019-Correction

Bonjour,

Suite à la réception d'un communiqué du Ministère de l'Éducation relativement à l'application des règles budgétaires pour l'année scolaire 2018-2019, la présente a pour objet de vous informer qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, la contribution financière exigible des parents pour les élèves ayant un statut régulier sera de 8,35 \$ par jour. Pour les journées pédagogiques la tarification est modifiée à 16,35 \$.

Nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter nos meilleurs vœux pour l'année 2019.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Rémi Lupien, CPA-CA
Directeur – Service des ressources financières

Ensemble vers la réussite